



Nîmes, le 26 mars 2019

Syndicat CGT du Conseil départemental du Gard
333 chemin Du Mas de Boudan - 30000 Nîmes
Tel : 04 66 76 95 83
Portable : 06 84 48 86 22
Email : cgt2@gard.fr
Site : <http://cgtconseildepartementalgard.fr/>
Facebook : [cgt.cdguard](https://www.facebook.com/cgt.cdguard)

Compte rendu CHSCT du 21 février 2019

I. Approbation des PV du CHSCT du 13 septembre 2018

Vote :

Collège représentants de l'administration : Pour 10 voix

Collège des représentants du personnel : Pour 9 voix (3 CFDT, 1 SUD, 5 CGT)

II. Approbation du PV CHSCT du 11/10/2018 et du 22/11 2018

Vote :

Collège des représentants de l'administration : Pour 10 Voix

Collège des représentants du personnel : Pour 9 Voix (3 CFDT, 1 SUD, 5 CGT)

III. Examen des fiches hygiène et sécurité et des accidents du travail

Clôture des fiches hygiènes relatives au CMS d'Alésia et Volubilis 2018 / 41 36 39 40
35 37 38 34 32 31

Maintien de la fiche ouverte 2018-44 concernant cette problématique.

2018-42 Collège du Vigan

Le psychologue est intervenu et a fait part de son rapport en février 2019.

Le service éducation doit mettre en place ses préconisations.

Nous déplorons que le CHSCT n'ait pas le contenu de ce rapport.

2018-25 CMS Mas de Minque

Nous demandons que le CHSCT visite le CMS après les travaux qui ont été effectués et compte tenu de l'exiguïté des locaux et des problématiques non résolues (climatisation).

Le CHSCT ne s'y est toujours pas rendu.

L'administration propose qu'on programme la visite de ce CMS.

UT du Vigan

La CGT relève la mauvaise circulation des informations concernant le nettoyage des ateliers.

Elle s'interroge sur le stockage du matériel pendant le nettoyage de l'atelier.

L'administration explique que les ateliers sont nettoyés, le matériel trié et jeté lorsqu'il n'est plus utilisable. Un algeco est installé en plus pour le personnel.

IV : Points présentés pour avis et vote :

2019-CHSCT2-AV3 : Réorganisation de la DRH

La réorganisation prévoit la création d'un Service Accueil avec des agents polyvalents qui devront avoir une bonne connaissance de la gestion RH (carrière, procès et procédures diverses). Les FRE de ce service seront présentées au CT du 21/03/2019.

Cela suppose le partage d'outil informatique, l'automatisation des actes administratifs et la formation des agents.

Les autres services conservent et développent leur expertise. Au sein de chaque cellule, les agents devront monter en compétence pour suppléer en l'absence d'un agent dans un souci de continuité de service. Là aussi il faudra partager les outils.

La CGT s'inquiète de la charge de travail supplémentaire que cela représentera pour les agents.

L'administration précise qu'il s'agit de courtes périodes prenant quand même pour exemple un CA de 3 semaines.

S'agissant du service accueil, concernant la polyvalence des tâches, la CGT souligne qu'une formation pour les agents concernés doit être rapidement mise en place.

L'administration affirme que les agents seront formés dès leur prise de poste. Le plan de formation est défini.

De plus l'administration s'interroge quant à l'ouverture du service accueil entre 12h et 14h pour répondre aux agents.

La réorganisation prévoit de renforcer l'encadrement.

L'administration évoque un management pilote innovant basé sur l'échange et l'écoute des agents, avec un encadrement plus présent « qui s'est arrêté faute de temps et de moyen » selon l'administration.

La CGT s'étonne du nombre de chargé de mission au nombre de 10, il en existait 5. L'administration justifie ses postes par des besoins « nouveaux » : besoin d'ingénierie, intégration des nouvelles législations, du besoin de revoir la communication en interne et en externe, de travailler sur la mission diversité handicap.

Vote :

Collège des représentants de l'administration : Pour 10 Voix

Collège des représentants du personnel : Pour 4 CFDT/ Abstention 5 Voix CGT/ Ne participe pas au vote 1 Voix SUD

2019-CHSCT2-AV4 : Réorganisation du laboratoire d'analyse

Les agents sont inquiets quant au devenir du laboratoire après le départ d'une responsable de l'hygiène alimentaire et risque légionelle.

Le Gard a fait le choix de conserver son laboratoire. M Serre confirme la volonté du politique de conserver le laboratoire.

Le travail sera fusionné sur tous les agents quel que soit la catégorie A B C. Une plus grande Polyvalence serait demandée aux cat. A.

Le syndicat CGT observe que dans les diverses organisations, le terme polyvalence revient régulièrement comme la solution pour mieux travailler.

Vote :

Collège des représentants de l'administration : Pour 10 Voix

Collège des représentants du personnel : Pour 4 Voix CFDT/ Abstention 5 Voix CGT/ ne prend part au vote 1 Voix SUD

2019-CHSCT2-AV5 : Réorganisation de la Direction de l'Autonomie

Un agent de l'État est parti à la retraite et il ne sera pas remplacé selon la Politique de l'État.

L'État a compensé financièrement ce départ au département.

L'administration nous indique que l'activité de la MDPH est en baisse du fait des simplifications administratives.

Le département a fait le choix d'affecter un agent sur l'accompagnement.

1 agent enseignant supplémentaire a été affecté par l'État.

Vote :

Collège des représentants : Pour 10 Voix

Collège des représentants du personnel : Abstention 4 Voix CFDT/ 5 Voix CGT/ ne prend pas part au vote 1 Voix SUD

V. Points présentés pour information :

2019-CHSCT2-19 : Bâtiment administratif plan projet

Ce bâtiment accueillera 450 agents de la DGADS et de la DGADCV, il rassemblera 7 sites.

Depuis le 11 septembre 2018 il y a eu 5 réunions avec les agents (260 agents) et un questionnaire envoyé aux agents concernés avec 70 % de réponse.

Les 3 critères importants retenus par les agents sont : luminosité naturelle, acoustique, respect des espaces personnels. L'administration est toujours dans la « zone de concertation ».

Les plans sur trois étages montrent des espaces de travail non fermés à 3 ou 4 agents et des bureaux classiques, 40 « bulles » qui sont des espaces de confidentialité, 16 salles de réunion, des loggias avec un espace détente. Une salle de restauration, une salle de sport. Pour l'accueil du public 7 bureaux, un hall d'accueil de 300m².

La CGT demande à avoir le rapport surface par agent. Aucune réponse nous a été donné. L'administration parle « d'espace de travail » et moins de bureaux.

L'absence de porte questionne, les conditions de travail « en vitrine dans le couloir » semblable à un open space. On peut s'interroger sur la création d'un nombre important de bulles (40) conçus comme espace de confidentialité pour s'isoler en réponse aux espaces de travail ouvert en permanence. L'administration répond que les espaces de travail sont une demande des agents alors que les remontés de certains agents le déplorent.

Un travail est en cours quant à l'organisation de l'accueil du bâtiment. On s'interroge sur un accueil debout pour aller vers le public comme dans d'autres administrations. Nous rappelons que ce type d'accueil ne permet pas de prendre le temps de bien accueillir, et on ne peut accepter que les agents d'accueil soient debout en continu.

Nous rappelons l'importance de bien penser l'accessibilité du bâtiment, notamment pour les personnes à mobilité réduite (portes automatiques, rampe d'accès..). L'administration fait confiance aux normes...

Sur le plan informatique, 15 % des agents demandent à être équipés de poste mobile du fait de leurs déplacements. Les bureaux seront donc équipés de postes fixes et de portable avec une connexion sur mobilitégard.fr, les salles de réunion seront équipées de wifi, vidéo projecteur et visioconférence.

Les imprimantes seront dans les couloirs tout en respectant l'espace de sécurité. Il n'y aura plus d'imprimante individuelle.

Quant au mobilier rien n'est encore décidé.

Le parking est conçu pour accueillir 230 véhicules, en plus est prévu 130 places derrière les archives, cela répondrait à une demande des agents.

La problématique de la restauration reste prégnante mais la CGT s'interroge sur l'ensemble du dispositif en réflexion. En effet l'administration précise qu'une salle de restauration dédiée sur place est envisagée, et concernant le RIA elle répond que la fréquentation se fera dans le cadre d'une organisation du travail.

2019-CHSCT2-I2 : Archives présence d'amiante

8 organismes indépendants ont fait des analyses répétées à 3 reprises sur les documents et dans les filtres à air.

La présence d'amiante est de 3 fibres par litre d'air soit un taux inférieur aux limites fixées par le code de la santé :

Hors contexte de travail le taux à ne pas dépasser est de 5 fibres par litre d'air et en situation de travail ce taux est porté à 10 fibres par litre d'air.

L'administration nous précise qu'il n'y a pas de risque aux archives. L'expert mandaté relatant les résultats confirme que les agents peuvent rentrer aux archives sans protections individuelles.

Les documents qui rentrent aux archives sont systématiquement contrôlés, et tout document pollué doit être traité par le déposant.

Le médecin de prévention précise qu'il propose aux agents des examens complémentaires au nom du principe de précaution et ce de manière à suivre la santé des agents par rapport à cette problématique. Il va relancer des convocations auprès des agents qui n'ont pas été vu au cours des deux dernières années. Le

Médecin insiste sur le fait qu'il est seul pour faire face aux nombreuses sollicitations des agents.

2019-CHSCT2-I3 : Document unique Santé Sécurité au Travail

Le document unique est un document obligatoire depuis plusieurs années. La CGT déplore qu'il ne soit présenté qu'aujourd'hui et qu'il soit incomplet.

2019-CHSCT2-I12 : Plan CMS Quissac

Les plans ne prévoient pas de salle médiatisée, certains agents nous ont interpellé à ce sujet.

Mme Marquet-Barial expliquent que les agents de la PMI ont proposé d'utiliser leur bureau et salle de consultation pour faire une salle médiatisée. Ces agents partageront les bureaux et salle de consultation du médecin.

Or des agents contestent cette proposition et souhaitent conserver ces bureaux.

2019-CHSCT2-I14 : CMS Calvisson

Après de multiples analyses aucune anomalie n'a été détectée. L'ARS parle du « syndrome du bâtiment malsain ». Une analyse du sol va être faite (lino, colle, ragréage).

M Serre : « En l'état il est difficile de faire revenir le personnel ».

La CGT interpelle l'administration sur le fait que l'équipe est en souffrance et ne peut rester en l'état et pense que la priorité aujourd'hui est de trouver des nouveaux locaux pour de meilleures conditions de travail.

L'administration précise que 3 DGA sont mobilisées pour une recherche de locaux.

Une rencontre des équipes est programmée pour le 11/03/2019 afin de faire des propositions.

2019-CHSCT2-I4 : Habilitation électrique

La procédure doit être raccourcie pour être efficace. La procédure reste différente pour les collègues.

L'habilitation sera remise aux agents au moment de la formation.

D'autres habilitations sont à venir : habilitation panneaux photovoltaïque et véhicule hybride.

2019-CHSCT2-I5 : Télétravail

Le bilan est dans l'attente du retour des collègues et de la hiérarchie des télétravailleurs. Il sera présenté au CHSCT de mai 2019 et le règlement sera présenté au CT de juin 2019.

50 agents sont concernés.

2019-CHSCT2-I7 :

Le marché est en cours pour le contrat de prévoyance de la collectivité. Le prestataire devrait être choisi pour le juin 2019.

S'agissant des remboursements de trop perçus de salaire suite aux renouvellements d'arrêt maladie, 260 agents ont été concernés en 2018 ce qui est énorme. L'administration propose de rendre plus rapide la transmission des arrêts maladies. Souvent ceux-ci sont transmis au supérieur hiérarchique et non aux DAPUI. Les payes sont finalisées le 12 de chaque mois, tout arrêt qui arrive après n'est pas pris en compte pour la paye du mois en cours.

Point DISI : Nomadisme numérique

Avec l'augmentation du numérique, la flotte des Smartphones est aujourd'hui de 300 appareils.

L'administration précise qu'ils sont attribués en fonction de l'usage et non du grade hiérarchique.

La DISI souhaite proposer un guide du bon usage pour sensibiliser sur le droit à la déconnexion.

La CGT rappelle qu'il s'agit surtout d'inscrire le droit à la déconnexion dans un règlement.

Vos élus CGT au CHSCT.